



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
8 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2016**  
6-9 septembre 2016, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la Jamaïque (2017-2021)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	6
III. Administration du programme et gestion des risques.....	12
IV. Suivi et évaluation.....	14
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Jamaïque (2017-2021) .....	16



## I. Considérations générales

1. Le transfert du pouvoir sans heurt entre les deux principaux partis politiques à la suite des élections législatives du 25 février 2016 a montré que la Jamaïque avait une gouvernance stable et des institutions solides. Les priorités en matière de développement du pays sont énoncées dans son Plan national de développement « Vision 2030 Jamaica ». Celui-ci est aligné sur les objectifs de développement durable et est pleinement soutenu par les deux partis. L'Institut jamaïcain de la planification relevant du Ministère des finances coordonne des programmes appuyés par le Gouvernement et d'autres partenaires de façon à prendre en compte le Plan national de développement et les objectifs de développement durable.

2. La Jamaïque est un petit État insulaire en développement très endetté. Dans son dixième examen trimestriel sur le mécanisme élargi de crédit du 17 décembre 2015, le Fonds monétaire international (FMI) dresse un bilan positif, la stabilité macroéconomique s'étant renforcée et l'inflation et le déficit des comptes courants ayant atteint des seuils historiquement bas<sup>1</sup>. Le taux de chômage a diminué de 14,2 % en janvier 2015 à 13,3 % en janvier 2016<sup>2</sup> et une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,5 % est prévue pour l'exercice 2015-2016<sup>3</sup>. Le taux de chômage des jeunes, qui s'élève à 33,3 %, reste un défi à surmonter.

3. Bien que les perspectives macroéconomiques se soient améliorées et que l'indicateur du développement humain ait augmenté de 10,9 % depuis 1980 pour atteindre 0,719 en 2014, classant le pays à la 99<sup>e</sup> position sur 188 pays<sup>4</sup>, la situation sociale en Jamaïque reste préoccupante. Selon l'enquête sur les conditions de vie en Jamaïque, le taux de population vivant dans la pauvreté est passé de 9,9 % en 2007 à 19,9 % en 2012. L'enquête enregistre également une intensification de la pauvreté entre 2009 et 2010, comme en témoigne l'indice d'écart de la pauvreté, lequel laisse apparaître « une aggravation de la pauvreté, indiquant une détérioration des conditions de vie des pauvres et un accroissement des inégalités<sup>5</sup> ». La stratégie de protection sociale de la Jamaïque pour l'année 2014 fait état de préoccupations quant à la détérioration des tendances observées en matière de pauvreté depuis 2008, les répercussions négatives de la crise socioéconomique, en particulier sur les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, y étant déplorées.

4. La Jamaïque reconnaît l'importance de la protection sociale pour l'ensemble des citoyens ainsi que son influence sur la stabilité sociale. La nécessité d'entreprendre des initiatives de protection sociale viables couvrant « le droit à la sécurité sociale et la satisfaction des besoins fondamentaux<sup>6</sup> » a été soulignée et un modèle mettant en évidence la corrélation entre investissements sociaux et

<sup>1</sup> Voir *Jamaica : Tenth Review Under the Arrangement Under the Extended Fund Facility*, 17 décembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=43463.0>.

<sup>2</sup> Institut de statistiques de la Jamaïque (2015), *Labour Force Survey*. Disponible à l'adresse suivante : <http://statinja.gov.jm/PressReleases.aspx>.

<sup>3</sup> PIB trimestriel, troisième trimestre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://statinja.gov.jm/PressReleases.aspx>.

<sup>4</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain 2015 : Le travail au service du développement humain*.

<sup>5</sup> *Executive Summary, Jamaica Survey of Living Conditions 2010*. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.pioj.gov.jm/Portals/0/Social\\_Sector/OVERVIEW%20JSLC%202010.pdf](http://www.pioj.gov.jm/Portals/0/Social_Sector/OVERVIEW%20JSLC%202010.pdf).

<sup>6</sup> Bullock, C. (2014), *Jamaica Social Protection Strategy*, Institut jamaïcain de la planification.

croissance économique proposé. La Jamaïque insiste sur la relation symbiotique qui existe entre protection sociale et réduction de la pauvreté. L'incapacité des institutions publiques à « fournir des interventions de protection sociale de base<sup>7</sup> » fait partie des facteurs qui entravent l'accès à un niveau de vie minimum. Dans le cadre d'une étude sur les groupes vulnérables existants et émergents qui a été réalisée avant que le document stratégique ne soit élaboré, l'Institut jamaïcain de la planification avait examiné plusieurs groupes en termes de risques liés à la pauvreté, aux revenus et à la sécurité alimentaire<sup>8</sup>. Afin d'appuyer les efforts réalisés par la Jamaïque pour lutter contre la pauvreté, sont exposées dans la stratégie un ensemble d'interventions de protection sociale de base visant à couvrir les groupes vulnérables, ce qui ouvre la possibilité de mener des interventions de protection sociale ciblées.

5. La méthode de mesure de la pauvreté basée sur la consommation actuellement utilisée par la Jamaïque pour analyser les données issues de l'enquête sur les conditions de vie dans le pays ne permet pas de ventilation selon l'appartenance à un groupe vulnérable<sup>9</sup>. Pour suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable, le pays aura besoin d'un appui aux mécanismes de suivi de la pauvreté, notamment dans le domaine des indicateurs multidimensionnels de la pauvreté.

6. En dépit des efforts soutenus réalisés pour réduire la criminalité, la Jamaïque a enregistré 1 192 homicides en 2015, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2014<sup>10</sup>. Les statistiques officielles sur la criminalité des 14 dernières années montrent une augmentation régulière du taux d'expulsion vers la Jamaïque. En 2014, 1 984 personnes ont été forcées de regagner l'île pour avoir commis des infractions pénales ou non pénales<sup>11</sup>. À la suite de l'augmentation du nombre de migrants rapatriés contre leur gré, les services de renseignement de la police ont suggéré que certains d'entre eux étaient « à l'origine de la mutation de la nature des crimes commis dans le pays<sup>12</sup> ». En outre, le Bureau national du renseignement confirme que certains de ces migrants rapatriés sont enclins à la récidive<sup>13</sup>. De façon plus générale, les faits montrent que, en raison de la faiblesse des liens qu'ils entretiennent avec le pays et du manque de services essentiels ciblés qui leur sont destinés, les migrants qui sont rapatriés contre leur gré tombent souvent dans la pauvreté et se retrouvent à la rue<sup>14</sup> lors de leur retour en Jamaïque.

7. La réforme de la gouvernance locale est énoncée comme étant une priorité du Gouvernement dans le cadre à moyen terme du Plan national de développement. S'il est vrai que la réforme du système judiciaire est en cours, d'importants retards dans le traitement des dossiers et un grand manque d'efficacité constituent encore des

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Institut jamaïcain de la planification (2013), *A review of current and emerging vulnerability in Jamaica, in the context of risks to income, poverty and food security.*

<sup>9</sup> Institut jamaïcain de la planification (2011), *Alternative approaches to the measurement of poverty in Jamaica: Comparing the estimates of the Planning Institute of Jamaica and the international Monetary Fund*, note technique.

<sup>10</sup> *InSight Crime's 2015 Latin America homicide round-up*. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.insightcrime.org/search?q=jamaica>.

<sup>11</sup> *Economic and Social Survey Jamaica 2014*.

<sup>12</sup> <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20131112/lead/lead3.html>.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20120408/lead/lead10.html>.

défis majeurs à relever dans ce secteur. Des lacunes aux niveaux des capacités et de l'administration du système judiciaire entravent également les efforts déployés par le pays pour combattre la traite des êtres humains.

8. La Jamaïque est déterminée à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination des personnes vivant avec le VIH. Il est absolument essentiel que celles-ci puissent avoir accès à des soins, à un appui et à un traitement « sans crainte de victimisation et de ridicule<sup>15</sup> » et bénéficier d'un accès égal à la justice.

9. La Jamaïque est très vulnérable aux catastrophes naturelles, en particulier aux ouragans, aux inondations, aux sécheresses et aux tremblements de terre. Le Plan national de développement propose de renforcer les cadres politiques et réglementaires en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et d'assurer leur pleine intégration dans les cadres existants aux niveaux national et local. La vulnérabilité aux catastrophes naturelles, le niveau de pauvreté, en particulier dans les zones rurales, et le manque de moyens aux niveaux local et national nécessitent l'adoption d'une approche intégrée. Cependant, la participation du secteur privé et des particuliers à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques est insuffisante. En outre, une meilleure adaptation aux changements climatiques au niveau local est nécessaire pour renforcer la capacité de résistance des communautés vulnérables à leurs effets.

10. Alors que le pays est à plus de 90 % tributaire des importations de combustibles fossiles pour répondre à sa demande énergétique, ce qui entraîne des charges relativement élevées reflétées par le coût du kilowattheure (environ 26 centimes de dollars É.-U.) et le budget consacré à l'énergie, les tentatives d'exploitation des sources d'énergie renouvelable par la Jamaïque pourraient être soutenues par une aide visant à surmonter les obstacles réglementaires et financiers. Dans ce contexte, le Gouvernement a exprimé le souhait de travailler avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'étudier le concept des villes durables, notamment l'énergie propre, la gestion durable des terres et des ressources naturelles et des plans de développement urbain efficaces qui intègrent des initiatives liées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.

11. La capacité de la Jamaïque à maintenir la croissance économique et à surmonter les chocs extérieurs est limitée par sa nature de petit État insulaire en développement très endetté ainsi que par la dépendance de la population vis-à-vis de ressources naturelles très exposées aux fréquentes catastrophes naturelles, ressources qui sont essentielles aux activités économiques du tourisme, de l'extraction minière, de l'agriculture et de la pêche. En outre, l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement place le pays à la traîne, entre autres, dans le secteur de l'environnement<sup>16</sup>, et le rapport de 2013 sur l'état de l'environnement ainsi que les consultations pour l'après-2015 appuyées par le PNUD soulignent des lacunes dans les cadres politiques et réglementaires en matière de gestion durable des ressources naturelles, dont les minéraux de faible valeur. Ces lacunes portent notamment sur la nécessité de renforcer la gestion des

<sup>15</sup> <http://jis.gov.jm/jamaica-must-eliminate-hiv-aids-stigma-pm/>.

<sup>16</sup> *National Report: Jamaica* (2013). Disponible à l'adresse suivante : [http://www.commonwealthfoundation.com/sites/cwf/files/downloads/MDG%20Reports%20Jamaica\\_FINAL\\_2.pdf](http://www.commonwealthfoundation.com/sites/cwf/files/downloads/MDG%20Reports%20Jamaica_FINAL_2.pdf).

zones protégées, des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que de l'utilisation des ressources en eau et en terre. Malgré ces difficultés, des améliorations ont été enregistrées : la Jamaïque est classée au cinquante-quatrième rang sur 180 pays selon l'indice de performance environnementale de 2016<sup>17</sup>.

12. L'aide du PNUD a permis de réaliser des avancées notables en matière de développement. Ainsi, le PNUD a rendu possible un voyage d'étude de hauts responsables gouvernementaux sur la protection sociale au Chili et au Pérou, ce qui a contribué à définir la stratégie de protection sociale de la Jamaïque. Il a également joué un rôle considérable dans la mobilisation des efforts déployés par les nombreuses parties prenantes dans le cadre la réforme juridique relative aux personnes vivant avec le VIH. En outre, il a collaboré étroitement avec la Jamaïque pour intégrer la question des migrations dans les politiques nationales. Les travaux que le PNUD a menés précédemment avec les gouvernements locaux dans le secteur judiciaire ainsi que pour soutenir les comités de sécurité des paroisses lui donnent de la crédibilité dans ses actions d'appui aux administrations locales et à la réforme de la justice, et de renforcement de la capacité de la société civile et des institutions chargées de faire respecter la loi à prévenir la violence, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants<sup>18</sup>.

13. Il ressort des évaluations des précédents projets de bureaux de pays<sup>19,20</sup> que le PNUD a efficacement soutenu la Jamaïque dans la mobilisation des parties prenantes et qu'il présente un avantage comparatif dans le renforcement des capacités des institutions chargées de réformer la justice et l'état de droit. Le PNUD a également entretenu une collaboration fructueuse avec le Gouvernement dans la gestion des risques de catastrophe et dans la mise en place d'un cadre de gestion des zones protégées, notamment dans la création du Fonds fiduciaire pour la préservation de la biodiversité de la Jamaïque dans le cadre du partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

14. On retient des enseignements tirés et des évaluations des programme précédents qu'il est recommandé de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités et les services de police, l'élargissement du nombre de partenaires d'exécution, un recours plus systématique à la coopération Sud-Sud, des modes de financement novateurs et une plus grande concentration des ressources allouée aux programmes essentiels élaborés à l'échelle du système. Les principaux problèmes liés à la mobilisation des ressources et aux partenariats ont également été relevés. Certains produits du présent descriptif de programme de pays n'ont pas été réalisés en raison d'un programme trop général, de lacunes au niveau de la conception des projets, de la surestimation des capacités des partenaires d'exécution et de contraintes budgétaires qui ont ralenti la mise en œuvre.

<sup>17</sup> <http://epi.yale.edu/country/jamaica>.

<sup>18</sup> *Evaluation Report for Enhancing Civil Society Participation in Local Governance for Community Safety*.

<sup>19</sup> Javier Jahnsen (2013), *Rural Youth Employment Project Final Evaluation*. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.google.com/?gws\\_rd=ssl=Final+Evaluation%2C+Rural+Youth+Employment+Project%2C+jamaica](https://www.google.com/?gws_rd=ssl=Final+Evaluation%2C+Rural+Youth+Employment+Project%2C+jamaica).

<sup>20</sup> Curline Beckford et Paulette Griffiths (2013), *Evaluation of Project: Mainstreaming Migration into National Development Strategies; Final Evaluation Report*. Disponible à l'adresse suivante : <https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/7540>.

## II. Priorités du programme et partenariats

15. Les priorités définies dans le descriptif de programme de pays pour la période 2017-2021 appuient fermement les objectifs de développement durable auxquels a souscrit la Jamaïque. Elles sont ancrées dans le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable des Caraïbes et dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017. En 2015, les Nations Unies et les gouvernements des Caraïbes ont décidé de passer de six plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à un Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable commun. Des consultations nationales ont été menées dans 15 pays, notamment en Jamaïque, afin de veiller à ce que le bilan multipays commun des Nations Unies mette l'accent sur les problèmes de développement qui sont essentiels aux besoins nationaux en matière de développement. Quatre thèmes prioritaires, qui guideront les organismes des Nations Unies et leurs partenaires dans leurs actions aux niveaux national et régional au cours des cinq prochaines années, ont été dégagés : a) une région des Caraïbes viable et résiliente, b) une région des Caraïbes sûre, unie et juste, c) une région des Caraïbes saine, et d) une région des Caraïbes sans exclusion, équitable et prospère. Ces priorités nationales et sous-régionales ont été validées auprès de 17 gouvernements des Caraïbes et sont pleinement alignées sur le plan stratégique de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour la période 2015-2019, les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. À l'échelle du pays, les lignes directrices du descriptif de programme de pays ont été établies sur la base de consultations approfondies avec les partenaires et sont pleinement alignées sur le Plan national de développement « Vision 2030 Jamaica » et son cadre à moyen terme. Dès lors, le descriptif de programme de pays décrit les engagements du PNUD pour la période de coopération avec les partenaires nationaux et internationaux.

17. Le PNUD a contribué de manière efficace au renforcement de la capacité des principales institutions nationales à élaborer des projets de politiques et de lois essentielles qui pourraient être porteuses de changements une fois adoptées<sup>21</sup>. Ainsi, les interventions du programme proposé sont généralement axées sur le renforcement des institutions avec pour objectif d'apporter des changements positifs dans les domaines prioritaires, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud. D'autres approches programmes comprennent la recherche sur les politiques ainsi que la promotion et la facilitation de la participation des citoyens en tant que moteur de changement. S'appuyant sur les possibilités et les raisons du changement susmentionnées, le programme proposé sera axé sur quatre domaines prioritaires : a) l'accès équitable aux systèmes de protection sociale et aux services de base, b) une gouvernance démocratique et la sécurité des citoyens, c) la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et l'accès universel à une énergie propre, et d) la gestion des ressources naturelles.

---

<sup>21</sup> Législation générale, loi sur l'insolvabilité, loi sur les valeurs mobilières, loi sur les infractions à caractère sexuel, cadre législatif général sur les zones protégées, politique énergétique nationale et projet de politique nationale sur les migrations internationales et le développement.

## **Domaine prioritaire 1 : Accès équitable aux systèmes de protection sociale et aux services de base**

18. Une protection sociale adéquate et la prestation de services de base, en particulier pour les groupes vulnérables, sont reconnues comme des conditions essentielles à la réduction de la pauvreté en Jamaïque. Compte tenu de ses avantages comparatifs et du soutien qu'il a précédemment apporté, le PNUD peut aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de protection sociale, en particulier en faveur des groupes les plus vulnérables. Des possibilités visant à améliorer l'accès à la protection sociale et aux services de base, en particulier pour les personnes vivant avec le VIH et les migrants rapatriés contre leur gré, seront mises en évidence. Le PNUD appuiera les efforts nationaux visant à réinsérer les migrants rapatriés contre leur gré en intégrant la migration dans les plans de développement mis en œuvre au niveau des paroisses et en renforçant la coordination des services de base.

19. Plus précisément, le PNUD appuiera le renforcement des capacités des principales institutions du Gouvernement et de la société civile afin de fournir une protection sociale et des services de base efficaces aux populations vulnérables des zones à faible revenu. Le bureau de pays mettra également l'accent sur les bénéficiaires des services et encouragera le suivi participatif des prestataires de services par le biais d'une approche de gouvernance participative. Le projet de renforcement des principales institutions nationales permettra d'assurer l'extensibilité et la viabilité du programme.

20. Compte tenu des résultats des opérations de mesure et des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable et afin de cibler les domaines les plus critiques, le bureau de pays aidera le Gouvernement à améliorer ses méthodes de mesure de la pauvreté, en particulier à travers l'aspect multidimensionnel de la pauvreté présenté dans le Rapport sur le développement humain dans la région des Caraïbes. À la demande du Gouvernement, le PNUD soutiendra les efforts nationaux réalisés en faveur de l'élaboration d'un programme d'appui aux objectifs de développement durable, de leur intégration et de l'accélération de leur réalisation, en faisant fond sur les connaissances apportées par le Rapport sur le développement humain dans la région des Caraïbes, notamment en ce qui concerne les objectifs 1, 5 et 16.

21. La réussite dans ce domaine prioritaire exigera des partenariats avec des entités publiques telles que l'Institut jamaïcain de la planification, les Ministères de la sécurité nationale, du travail et de la sécurité sociale, le Gouvernement local, l'Institut de statistiques de la Jamaïque, la CARICOM et d'autres organismes des Nations Unies. Le PNUD s'emploiera à compléter l'action d'autres partenaires tels que la Haute Commission britannique, l'Alliance des villes et l'Organisation internationale pour les migrations. Les programmes conjoints avec les organismes des Nations Unies tels que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) contribueront à améliorer les services de protection sociale et à garantir un accès équitable aux services de base. Une partie du programme sera réalisée par le biais de la coopération Sud-Sud.

## **Domaine prioritaire 2 : Gouvernance démocratique et sécurité des citoyens**

22. L'appui ciblé du bureau de pays pour la protection sociale sous titre « domaine prioritaire 1 » est directement lié au présent domaine prioritaire et complète les efforts qui y sont déployés puisqu'il cherche à soutenir les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination ou de tomber dans la criminalité. De la même façon, un système de gouvernance démocratique solide, qui favorise la participation des prestataires et des bénéficiaires de services au processus de prise de décision, est indispensable à la mise en place d'un système de protection sociale efficace.

23. Plus précisément, le PNUD soutiendra des stratégies visant à réduire la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH. Il renforcera également la capacité des organisations de la société civile à apporter un soutien psychosocial aux personnes touchées par la criminalité et la violence, en mettant l'accent sur les femmes, les personnes vivant avec le VIH et autres groupes vulnérables. Le PNUD appuiera la réforme de la justice, notamment le renforcement de la participation des citoyens au processus de prise de décision, ainsi que le renforcement de la capacité des institutions chargées de faire respecter la loi et des organisations de la société civile à prévenir la violence, en particulier à l'égard des filles et des femmes. Le PNUD contribuera également à renforcer la capacité des institutions nationales à lutter contre la traite des personnes par le biais de l'amélioration de la protection des victimes et de leur accès à la justice, en particulier des femmes et des enfants. En complétant l'action régionale et en facilitant la coopération Sud-Sud, cette intervention offre la possibilité de mettre en évidence le rôle de chef de file que la Jamaïque joue dans ce domaine.

24. Le PNUD aidera les Ministères de la justice et de la sécurité nationale, le Bureau des questions relatives à l'égalité des sexes et le Bureau du défenseur public à intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et la législation nationales et à créer une institution nationale de défense des droits de l'homme. Ces interventions impliqueront également des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. En développant des institutions fortes visant à réformer le système judiciaire et renforcer la sécurité des citoyens, le PNUD garantira la viabilité du programme.

## **Domaine prioritaire 3 : Résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et accès universel à une énergie propre**

25. Des possibilités ont été identifiées pour soutenir le changement en renforçant la résilience de la Jamaïque aux catastrophes et aux changements climatiques. Compte tenu des progrès réalisés précédemment dans ce domaine, le PNUD offrira un programme pilote intégré novateur sur les villes durables à deux villes jamaïcaines. Celui-ci comprendra une gestion durable des terres, une planification urbaine qui intègre au niveau local l'impact des changements climatiques, des mesures de réduction des risques de catastrophe et des initiatives en matière d'énergie propre. Certains bâtiments publics bénéficieront d'investissements destinés à l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies

renouvelables, notamment l'installation de petites turbines éoliennes dans deux communautés.

26. L'aide du PNUD consistera également à élaborer des mécanismes tenant compte de la problématique hommes-femmes visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement aux niveaux national, paroissial et communautaire. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, le PNUD propose de soutenir le renforcement des institutions nationales chargées d'adopter des pratiques optimales en matière d'adaptation aux changements climatiques, de promouvoir une meilleure compréhension des changements climatiques, de faciliter le transfert de connaissances et d'élaborer des mécanismes de financement donnant accès à des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. L'accent sera mis sur le partage des connaissances par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec d'autres pays des Caraïbes dans le cadre du partenariat entre le Japon et la région des Caraïbes sur les changements climatiques et les interventions relatives à la gestion des risques liés aux catastrophes.

27. Le PNUD encouragera l'amélioration continue du cadre politique, législatif, réglementaire et institutionnel intégré relatif au secteur de l'énergie, tout en contribuant à concevoir et à mettre en œuvre des interventions visant à influencer le comportement des marchés et à promouvoir une utilisation efficace de l'énergie. L'introduction de sociétés de services énergétiques pilotes visant à promouvoir les investissements dans le secteur de l'énergie durable représente une innovation qui, si reproduite à plus grande échelle, peut être porteuse de changement pour l'économie de la Jamaïque tout en générant des possibilités pour la coopération Sud-Sud dans la région.

28. Pour s'attaquer à ce domaine prioritaire, le PNUD devra collaborer avec divers partenaires et parties prenantes. Il travaillera notamment avec l'Institut jamaïcain de la planification et les Ministères de la croissance économique et de la création d'emplois. Il collaborera avec des banques de développement, le Fonds vert pour le climat, le FEM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) afin d'appuyer des initiatives, mobiliser des ressources et développer l'assistance technique. Le PNUD collaborera également avec le Programme de microfinancements du FEM à introduire au niveau communautaire l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. L'accent sera également mis sur l'encouragement de partenariats avec le secteur privé afin de promouvoir une énergie propre et l'adaptation aux changements climatiques. La coopération Sud-Sud sera facilitée par le biais de projets régionaux. La création d'un environnement propice aux investissements durables dans l'énergie propre devrait permettre la viabilité du programme.

#### **Domaine prioritaire 4 : Gestion des ressources naturelles**

29. La gestion efficace des ressources naturelles est essentielle pour la sécurité humaine, eu égard au rôle qu'elles jouent dans la protection des vies et des biens, dans l'amélioration de la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes, et dans la fourniture de moyens de subsistance durables et de services

écosystémiques. Tenant compte de sa richesse environnementale, la Jamaïque continue d'accorder la priorité à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques dans son Plan national de développement.

30. Le PNUD appuiera le renforcement des cadres politiques et réglementaires régissant la gestion des ressources naturelles et l'intégration des questions environnementales dans la prise de décisions économiques et sociales. Il aidera le Gouvernement à élaborer une politique de collecte des eaux de pluie visant à promouvoir la gestion durable des ressources en eau. Dans le cadre d'un programme commun avec d'autres organismes des Nations Unies relatif à la sécurité humaine, le PNUD s'emploiera à promouvoir le développement des moyens de subsistance des petits agriculteurs et des jeunes, en particulier dans les communautés à faible revenu et les quartiers défavorisés.

31. Après avoir contribué à la création du Fonds fiduciaire pour la préservation de la biodiversité de la Jamaïque, le PNUD va maintenant appuyer le lancement de ses opérations ainsi que sa capitalisation. Il soutiendra également le développement de l'industrie minière afin d'en promouvoir la pérennité tout en stimulant l'activité économique.

32. Des interventions adaptées à l'industrie minière seront menées en partenariat avec la coopération Sud-Sud au sein des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La création de partenariats solides avec les organismes des Nations Unies sera encouragée. Parmi les partenaires du PNUD figureront le Ministère de la croissance économique, l'USAID et d'autres donateurs. Le bureau de pays s'emploiera à mobiliser des ressources auprès du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et des fonds verticaux, notamment le FEM et le Fonds vert pour le climat.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

33. Le programme sera exécuté sur le plan national sous la coordination de l'Institut jamaïcain de la planification, organisme chargé de la planification et du suivi des progrès réalisés afin d'atteindre les objectifs de développement de la Jamaïque. La mise en œuvre au niveau national sera la modalité par défaut, le PNUD fournissant un appui à l'administration et la gestion, le cas échéant. D'autres modalités, notamment une mise en œuvre conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies, peuvent être envisagées.

34. Le PNUD maintiendra une étroite collaboration avec l'Institut jamaïcain de la planification en ce qui concerne la coordination, la promotion et l'alignement de son action en réponse aux attentes nationales ainsi qu'en ce qui concerne la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Il soutiendra l'aboutissement de la stratégie nationale pour l'efficacité du développement, ce qui aidera l'Institut jamaïcain de la planification à harmoniser et à gérer la coopération externe. Le PNUD restera engagé dans des groupes de travail thématiques intersectoriels chargés de planifier et de suivre les progrès accomplis pour atteindre les objectifs nationaux.

35. Le PNUD s'emploiera à collaborer plus étroitement avec le Groupe de l'évaluation et de la gestion de la performance, chargé du suivi et de la communication des résultats des activités de développement, ainsi qu'avec le

Secrétariat de la gestion des investissements publics. Cette collaboration devrait avoir des répercussions positives sur la capacité de mise en œuvre des partenaires d'exécution, et par extension, sur la capacité du PNUD à appliquer le programme.

36. Parmi les risques auxquels est exposée la réalisation des priorités du programme figurent des changements dans les priorités nationales, un accroissement des restrictions budgétaires, une aggravation de la crise financière mondiale et de nouvelles réductions des allocations de l'aide au développement des pays à revenu intermédiaire. Une détérioration de la situation pourrait entraver la prestation des services et compromettre la réalisation des priorités du programme. Le PNUD adoptera une approche intégrée de la gestion des risques tout au long du cycle de programmation. D'autres stratégies de gestion des risques seront élaborées avec le Gouvernement, notamment des initiatives visant à atténuer ces risques au moyen d'une meilleure planification et d'une meilleure exploitation des économies réalisées dans l'exécution du programme. Au cours de la phase de conception du projet, une attention particulière sera accordée aux risques pouvant ralentir sa mise en œuvre. De plus, dans certains cas, une modalité de mise en œuvre directe pourrait être envisagée, en coordination avec l'Institut jamaïcain de la planification.

37. Le PNUD va également mener une stratégie agressive de mobilisation des ressources afin d'atteindre les objectifs de mise en œuvre du programme. Les piliers de cette stratégie sont les suivantes : a) une collaboration directe et durable avec les donateurs traditionnels et non traditionnels, le secteur privé et le Gouvernement, et b) l'augmentation du recouvrement des coûts liés aux projets. Des efforts seront réalisés pour déterminer des priorités communes avec les donateurs potentiels et envisager des interventions novatrices et adaptées aux priorités locales.

38. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, au niveau du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

#### **IV. Suivi et évaluation**

39. Le PNUD investira beaucoup de temps et de ressources dans la phase de préparation du projet afin de s'assurer que tous les projets soient alignés sur les paramètres de conception, conformément au plan stratégique. Une utilisation insuffisante des données a fragilisé la conception de projets de développement par le passé ; l'intégration de ces paramètres dans les projets permettra de renforcer l'évaluation.

40. Le suivi et l'évaluation réalisés sur la base de données ventilées renforceront la capacité du PNUD à rendre compte des bénéficiaires des projets et à leur rendre des comptes. Une attention accrue sera accordée à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme dans les projets.

41. Le bureau de pays reconnaît que s'il a appuyé le renforcement des capacités de nombreux partenaires gouvernementaux, il n'a pas toujours suffisamment mesuré la portée de ses contributions. Le PNUD continuera à répondre à la demande du Gouvernement quant à l'amélioration des capacités de suivi et d'évaluation et procédera, avec les partenaires d'exécution, à l'évaluation du renforcement de ces capacités avant et après mise en œuvre. Cela facilitera l'évaluation en temps utile des besoins et manquements des institutions et des individus, tout en améliorant leur aptitude à mesurer la réalisation de leurs objectifs de développement au fil du temps et à assurer la durabilité des résultats. Le PNUD travaillera également en étroite collaboration avec l'institution locale de statistique afin de garantir la disponibilité de données factuelles sur le développement de manière à améliorer la base de données factuelles sur la situation démographique, sociale, économique et environnementale pour le suivi des objectifs de développement durable par le biais du Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable.

42. Le PNUD profitera d'efforts conjoints en matière de suivi et d'évaluation réalisés dans le cadre du Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable des Caraïbes, relayé au niveau national par le groupe de travail chargé du suivi et de l'évaluation de l'équipe de pays des Nations Unies et par un réseau de praticiens du suivi et de l'évaluation, dont le PNUD fera la promotion. Cela aidera les groupes nationaux de résultats du Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable à renforcer leurs compétences dans le suivi des projets, la collecte des données, l'utilisation de bases de données nationales et l'établissement de rapports fondés sur des données factuelles. Le plan d'évaluation chiffré sera actualisé et mis en œuvre tout au long du cycle. Les activités de suivi continueront d'inclure des visites de validation assorties d'examen périodiques annuels et autres, coordonnés par l'Institut jamaïcain de la planification. Le bureau de pays procédera à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale du programme de pays vers la fin de la période de cinq ans.

43. Le PNUD envisage d'améliorer le programme pluriannuel de recherche sur les politiques qui permet de renforcer les efforts qu'il déploie dans le domaine du suivi et de l'évaluation dans l'objectif de concevoir un programme stratégique éclairé, de haute qualité et basé sur des données factuelles qui peut véritablement être porteur de changement.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Jamaïque (2017-2021)

<b>Priorité ou objectif du pays : la société jamaïcaine est sûre, unie et juste</b>				
<b>Objectifs de développement durable : 1, 5 et 16</b>				
<b>Réalisation 1 visée par le PNUAD faisant intervenir le PNUD : un accès équitable à des systèmes de protection sociale, des services de meilleure qualité et une amélioration des perspectives économiques durables</b>				
<b>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique pour la période 2014-2017 : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus</b>				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</b>	<b>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</b>	<b>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</b>	<b>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</b>	<b>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</b>
<p><b>Indicateur</b> : pourcentage d'enfants, garçons et filles, vivant en dessous du seuil national de pauvreté ou dans une pauvreté multidimensionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : à déterminer</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : une réduction de x % du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté d'ici 2021</li> </ul> <p><b>Indicateur</b> : pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes (enfants, chômeurs, personnes</p>	<p><b>Source des données</b> : enquête sur les conditions de vie en Jamaïque et enquête économique et sociale en Jamaïque</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : tous les 2 ans</p> <p><b>Responsabilité</b> : Institut jamaïcain de la planification et Institut de statistiques de la Jamaïque</p>	<p><b>Produit 1.1 : des options pour une protection sociale inclusive et durable sont rendues possibles et facilitées (produit 1.2 du plan stratégique)</b></p> <p><b>Indicateur 1.1.1</b> : mesure dans laquelle les réformes politiques et institutionnelles élargissent l'accès aux mécanismes de protection sociale destinés aux pauvres et autres groupes vulnérables (indicateur de produit 1.2.1 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : des propositions ont été présentées</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : disposer de données qui prouvent l'efficacité des réformes</li> <li>• <b>Source des données</b> : enquête sur les conditions de vie en Jamaïque et Institut jamaïcain</li> </ul>	<p>Ministère de la justice, Ministère de l'administration locale et du développement communautaire et Ministère de la sécurité nationale</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 800 000</p>
				<p><b>Autres ressources</b> : 300 000 (Alliance des villes et Direction du développement et de la coopération de la Suisse)</p> <p>500 000 (USAID et Ministère du développement international)</p>

<p>âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : à déterminer</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : une augmentation de x % de la proportion de la population couverte par les systèmes de protection sociale d'ici 2021</li> </ul> <p><b>Indicateur</b> : nombre de cadres de suivi et d'évaluation des programmes de protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : suivi et évaluation limités des programmes de protection sociale</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : les pays conviennent d'instaurer X cadres de suivi et d'évaluation d'ici 2021 et assurent le suivi permanent des programmes de protection sociale</li> </ul>		<p>de la planification</p> <p><b>Indicateur 1.1.2</b> : nombre de paroisses qui tiennent compte de la migration dans leur plan de développement durable au niveau local</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : 0</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : 5</li> <li>• <b>Source des données</b> : Ministère de l'administration locale et du développement communautaire et Institut jamaïcain de la planification</li> </ul> <p><b>Indicateur 1.1.3</b> : mesure dans laquelle le cadre de migration est renforcé afin de faciliter la coordination des services de migration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : très partiellement</li> <li>• <b>Niveau de cible</b> : en grande partie</li> <li>• <b>Source des données</b> : Ministère de l'administration locale et du développement communautaire et Institut de statistiques de la Jamaïque</li> </ul> <p><b>Produit 1.2 : des plans nationaux de développement et des stratégies visent à remédier à la pauvreté et à l'inégalité pour assurer la durabilité du développement et la résistance aux risques (produit du plan stratégique 7.3)</b></p> <p><b>Indicateur 1.2.1</b> : nombre</p>		
--	--	---	--	--

		<p>d'analyses réalisées en Jamaïque pour orienter les décisions prises concernant les actions menées par le pays en vue de la réalisation du programme de développement convenu au niveau mondial , notamment l'analyse de la durabilité du développement et de la résistance aux risques, des engagements d'élimination de la pauvreté prévus par le programme pour l'après-2015 et des objectifs précis (indicateur du produit 7.3.1 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : 4</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : 8</li> <li>• <b>Source des données</b> : Bureau de pays du PNUD en Jamaïque</li> </ul> <p><b>Produit 1.3 : des systèmes de collecte, d'évaluation et d'analyse des données aux niveaux national et mondial sont en place pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable (produit du plan stratégique 7.2)</b></p> <p><b>Indicateur 1.3.1</b> : mesure dans laquelle les données actualisées et ventilées par sexe sont utilisées pour suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs nationaux de développement</p>		
--	--	--	--	--

		<p>alignés sur le programme de développement pour l'après-2015 (indicateur du produit 7.2.2 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : partiellement</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : en grande partie</li> <li>• <b>Source des données</b> : Institut jamaïcain de la planification</li> </ul> <p><b>Produit 1.4 : les institutions infranationales ont les fonctions, les financements et les capacités nécessaires pour fournir des services de base améliorés et répondre aux besoins prioritaires exprimés par la population (produit du plan stratégique 3.2)</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.1</b> : capacité des administrations ou des gouvernements infranationaux en matière de planification, de budgétisation et de suivi de la prestation des services de base (indicateur du produit 3.2.2 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : très faible</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : faible</li> <li>• <b>Source des données</b> : Ministère de l'administration locale et du développement communautaire</li> </ul>		
<p><b>Priorité ou objectif du pays : la société jamaïcaine est sûre, unie et juste</b>  <b>Objectifs de développement durable : 5 et 16</b></p>				
<p><b>Réalisation 2 visée par le PNUAD faisant intervenir le PNUD : les capacités des institutions responsables de l'action publique et de l'état de droit et des organisations de la société civile sont renforcées</b></p>				

**Réalisation 2 du plan stratégique pour la période 2014-2017 : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides**

<p><b>Indicateur</b> : nombre de pays qui utilisent des outils de budgétisation qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et des besoins des enfants  <b>Niveau de référence</b> : 3  <b>Niveau cible</b> : 7</p> <p><b>Indicateur</b> : nombre de pays à même de déterminer le taux d'abandon des poursuites judiciaires en cas de violence conjugale ou de délits sexuels à chaque étape de la procédure (police et tribunaux)  <b>Niveau de référence</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : 5</p> <p><b>Indicateur</b> : nombre de pays dotés de mécanismes opérationnels (visant à collecter, analyser et utiliser des données ventilées et d'autres formes d'information de manière systématique) qui comprennent des outils mis en place au niveau régional pour suivre la situation des femmes et des enfants et</p>	<p><b>Source des données</b> : Ministère des finances et de la planification, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et rapports de l'Examen périodique universel de la Jamaïque</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : tous les 2 ans</p> <p><b>Responsabilité</b> : Ministère de la Justice, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, rapports de l'Examen périodique universel, systèmes de données, Comité des droits de l'enfant, Ministère de la planification et Ministère des finances et de la planification</p>	<p><b>Produit 2.1 : les capacités techniques des institutions de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile sont renforcées (produit 2.3 du plan stratégique modifié)</b></p> <p><b>Indicateur 2.1.1</b> : Mesure dans laquelle les institutions opérationnelles sont à même de promouvoir le respect des obligations ratifiées en matière de droits de l'homme aux niveaux national et international (indicateur du produit 2.3.1 A du plan stratégique)  • <b>Niveau de référence</b> : insuffisant  • <b>Niveau cible</b> : partiellement  • <b>Source des données</b> : Examen périodique universel de la Jamaïque 2014</p> <p><b>Indicateur 2.1.2</b> : mesure dans laquelle une politique relative à la traite des êtres humains a été élaborée  • <b>Niveau de référence</b> : aucune politique n'a été élaborée  • <b>Niveau cible</b> : une politique a été élaborée  • <b>Source des données</b> : Ministère de la justice</p> <p><b>Indicateur 2.1.3</b> : mesure dans laquelle la base de données sur la</p>	<p>Ministère de l'administration locale et du développement communautaire, Ministère des finances et de la planification, Ministère de la justice, Ministère de la sécurité nationale et Bureau du Premier Ministre</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 250 000</p>
--	--	---	---	---

<p>en rendre compte  <b>Niveau de référence</b> : 7  <b>Niveau cible</b> : à déterminer</p> <p><b>Indicateur</b> : nombre de pays dotés de politiques et de stratégies en matière de protection sociale et d'enseignement tenant compte de la problématique hommes-femmes et des besoins des enfants</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 4 (protection sociale) / à définir (enseignement)  <b>Niveau cible</b> : 10 (protection sociale) / 10 (enseignement)</p>		<p>traite des êtres humains est utilisée pour la prévention et la répression</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : non utilisée</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : utilisée par plus d'un partenaire</li> <li>• <b>Source des données</b> : Ministère de la justice</li> </ul> <p><b>Indicateur 2.1.4</b> : mesure dans laquelle les groupes pertinents de la société civile ont renforcé leurs capacités à s'occuper de questions importantes de développement et de questions liées à la crise, ventilés par groupes (femmes, jeunes et groupes exclus et vulnérables) (indicateur du produit 2.4.1 A du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : insuffisant</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : partiellement</li> <li>• <b>Source des données</b> : Ministère de la justice et Ministère de l'administration locale et du développement communautaire</li> </ul> <p><b>Produit 2.2 : des mesures sont prises et appliquées dans divers secteurs pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste (produit 4.2 du plan stratégique)</b></p> <p><b>Indicateur 2.2.1</b> : existence de mécanismes efficaces de collecte et de diffusion de données et de</p>		
---	--	---	--	--

		<p>statistiques ventilées par sexe, et d'application de l'analyse par sexe (indicateur du produit 4.3.2 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : données en quantité modérée</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : données cohérentes</li> <li>• <b>Source des données</b> : enquête sur les conditions de vie en Jamaïque (Institut jamaïcain de la planification)</li> </ul> <p><b>Indicateur 2.2.2</b> : existence d'un cadre juridique et politique détaillé pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste (indicateur du produit 4.2.1 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : très partielle</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : partielle</li> <li>• <b>Source des données</b> : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes 2014 et Examen périodique universel de la Jamaïque 2014</li> </ul> <p><b>Indicateur 2.2.3</b> : renforcement ou création de services multisectoriels (notamment des services juridiques et judiciaires et des services de sécurité) pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste (indicateur du produit 4.2.2 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : non</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : oui</li> <li>• <b>Source des données</b> : Comité pour l'élimination de la</li> </ul>		
--	--	---	--	--

		discrimination à l'égard des femmes 2014		
				<b>Autres ressources :</b> 2 000 000 (Canada)  500 000 (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme)  500 000 (Canada, Banque interaméricaine de développement et Banque mondiale)
<b>Priorité ou objectif du pays : la Jamaïque dispose d'un environnement naturel sain</b> <b>Objectifs de développement durable : 9, 11, 13, 14 et 15</b>				
<b>Réalisation 3 visée par le PNUAD faisant intervenir le PNUD : des politiques et des programmes relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et à l'accès universel à une énergie propre et durable sont en place</b>				
<b>Réalisation correspondante 5 du plan stratégique pour la période 2014-2017 : les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophes naturelles, notamment celles liées aux changements climatiques</b>				
<b>Indicateur :</b> pourcentage de nouvelles entreprises pour lesquelles les sources d'énergie renouvelable représentent au moins 50 % de la consommation totale d'énergie <b>Niveau de référence :</b> 0 <b>Niveau cible :</b> 25	<b>Source des données :</b> rapport d'audit indépendant sur l'énergie  <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle  <b>Responsabilité :</b> Ministères de la santé, de l'enseignement, de la	<b>Produit 3.1 : des solutions inclusives et durables sont adoptées pour accroître l'efficacité énergétique et l'accès aux sources d'énergie renouvelable et d'énergie de substitution (produit 1.5 du plan stratégique modifié)</b>  <b>Indicateur 3.1.1 :</b> nombre d'hôpitaux publics pour lesquels les sources d'énergie	Ministère de la science, de la technologie, de l'énergie et des mines, Ministère de la santé, Agence nationale de la planification et de l'environnement et Bureau de la préparation aux	<b>Ressources ordinaires :</b> 400 000  <b>Autres ressources :</b> 200 000 (Japon) 7 900 000 (FEM) 2 000 000 (Fonds vert pour le climat)

<p><b>Indicateur</b> : nombre de pays où au moins un bâtiment du Gouvernement a été construit ou rénové de façon à être durable, résilient et économe en ressources  <b>Niveau de référence</b> : 3  <b>Niveau cible</b> : 10</p> <p><b>Indicateur</b> : proportion de stratégies qui traitent des priorités relatives aux changements climatiques convenues au niveau mondial dans des documents de planification et des processus pertinents  <b>Niveau de référence</b> : x/10  <b>Niveau de cible</b> : y/10</p> <p><b>Indicateur</b> : nombre de pays dotés de plans d'adaptation en cours d'application  <b>Niveau de référence</b> : 1 (contributions prévues déterminées au niveau national comprises)  <b>Niveau cible</b> : 6</p> <p><b>Indicateur</b> : nombre de pays ayant au moins deux stratégies</p>	<p>jeunesse et de l'information, et de la planification</p> <p><b>Source des données</b> : rapports élaborés au niveau national</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Responsabilité</b> : Bureaux traitant des questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques du Ministère des eaux, des terres, de l'environnement et des changements climatiques, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et bureaux nationaux de</p>	<p>renouvelable représentent au moins 50 % de la consommation totale d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : 0</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : 2</li> <li>• <b>Source des données</b> : projet et rapports d'audit indépendants sur l'énergie</li> </ul> <p><b>Produit 3.2 : des actions plus amples en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets dans tous les secteurs sont facilitées</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.1</b> : degré d'amélioration de la mise en œuvre de mesures détaillées (plans<sup>1</sup>, stratégies, politiques, programmes et budgets) visant à atteindre les objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions (indicateur du produit 1.4.2 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : très partiel</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : partiel</li> <li>• <b>Source des données</b> : plans d'action en matière d'atténuation des changements climatiques et Secrétariat du Protocole de Montréal</li> </ul> <p><b>Produit 3.3 : une gestion des</b></p>	<p>catastrophes et de la gestion des opérations d'urgence</p>	
--	--	--	---	--

<sup>1</sup> Les plans comprennent des plans de gestion durable des terres orientés vers le développement à faible taux d'émission tels que des plans d'urbanisation.

<p>sectorielles de réduction des risques de catastrophe en cours d'application  <b>Niveau de référence</b> : 2  <b>Niveau cible</b> : 10</p>	<p>gestion des situations d'urgence</p>	<p><b>risques liés au climat et aux catastrophes tenant compte de la problématique hommes-femmes est intégrée dans les cadres de planification et de budgétisation du développement des principaux secteurs (produit 5.3 du plan stratégique)</b></p> <p><b>Indicateur 3.3.1</b> : mesure dans laquelle il existe des mécanismes aux niveaux national et infranational permettant de se préparer aux catastrophes naturelles et de s'en relever qui disposent de moyens humains et financiers suffisants et de procédures opérationnelles (indicateur du produit 5.4.2 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : partiellement</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : en grande partie</li> <li>• <b>Source des données</b> : Ministère des eaux, des terres, de l'environnement et des changements climatiques</li> </ul> <p><b>Indicateur 3.3.2</b> : nombre de plans nationaux et infranationaux de développement et de plans sectoriels clés mis en œuvre portant spécifiquement sur la gestion des risques liés au climat et aux catastrophes, ventilés par ceux qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes (indicateur du produit 5.3.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b>: 14</li> </ul>		
--	---	---	--	--

		<p>(2015)<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau cible</b> : 20</li> <li>• <b>Source des données</b> : Ministère des eaux, des terres, de l'environnement et des changements climatiques et Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des opérations d'urgence</li> </ul> <p><b>Indicateur 3.3.3</b> : nombre de nouveaux partenariats de coopération Sud-Sud ou triangulaire qui offrent des avantages mesurables et durables en termes de développement aux participants (indicateur du produit 7.5.1 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : 0 partenariats</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : 2 partenariats</li> <li>• <b>Source des données</b> : Accords, Mémoires d'accord</li> </ul>		
<b>Priorité ou objectif du pays : la Jamaïque dispose d'un environnement naturel sain</b>				
<b>Objectifs de développement durable : 9, 11, 13, 14 et 15</b>				
<b>Réalisation 4 visée par le PNUAD faisant intervenir le PNUD : des solutions inclusives et durables sont adoptées en ce qui concerne la conservation, la restauration et l'exploitation des écosystèmes et des ressources naturelles</b>				
<b>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique pour la période 2014-2017 : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus</b>				
<b>Indicateur</b> : mesure dans laquelle les autorités nationales et infranationales compétentes appliquent	<b>Source des données</b> : rapport d'enquête sur la capacité des institutions à appliquer les directives relatives à la	<b>Produit 4.1 : les cadres juridiques et réglementaires, les politiques et les institutions permettent d'assurer la préservation et l'utilisation</b>	Ministère des eaux, des terres, de l'environnement et des	<b>Ressources ordinaires</b> : 300 000
				<b>Autres ressources</b> : 1 000 000 (Japon)

<sup>2</sup> McCalla, W., *Review of Policy, Plans, Legislation and Regulations for Climate Resilience in Jamaica*, rapport d'évaluation, Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des opérations d'urgence.

<p>les directives relatives à la gestion intégrée des ressources naturelles</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 1 (très partiellement)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3 (en grande partie)</p> <p><b>Indicateur</b> : nombre de pays à même de mettre en œuvre des conventions et protocoles internationaux pour dûment valoriser et protéger les écosystèmes marins et côtiers</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 7</p> <p><b>Indicateur</b> : pourcentage de zones côtières et marines protégées</p> <p><b>Niveau de référence</b> : à déterminer</p> <p><b>Niveau cible</b> : 10 % (d'ici à 2020)</p>	<p>gestion intégrée des ressources naturelles</p> <p>Rapports de pays présentés aux organes chargés de contrôler l'application des conventions et protocoles internationaux</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Responsabilité</b> : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Secrétariat de la Convention de Carthagène et base de données mondiale sur les zones protégées</p>	<p><b> durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès à ces derniers et le partage des avantages qui en découlent, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale (produit 2.5 du plan stratégique)</b></p> <p><b>Indicateur 4.1.1</b> : mesure dans laquelle les cadres juridiques, politiques et institutionnels établis permettent la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès à ces derniers et le partage des avantages qui en découlent. (indicateur du produit 2.5.1 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de référence</b> : très partiellement</li> <li>• <b>Niveau cible</b> : partiellement</li> <li>• <b>Source des données</b> : Agence nationale de la planification et de l'environnement et Ministère des eaux, des terres, de l'environnement et des changements climatiques</li> </ul> <p><b>Produit 4.2</b> : des solutions pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets sont élaborées aux niveaux national et infranational (produit 1.3 du plan stratégique)</p>	<p>changements climatiques, Ministère de la science, de la technologie, de l'énergie et des mines et Ministère de l'agriculture et de la pêche</p>	<p>400 000 (Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et Union européenne)</p> <p>130 000 (Protocole de Montréal)</p> <p>3 000 000 (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine)</p>
--	---	---	--	---

		<p><b>Indicateur 4.2.1</b> : nombre de nouveaux mécanismes de partenariat financés pour parvenir à une gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et infranational (indicateur du produit 1.3.1 du plan stratégique)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Niveau de référence</b> : 0</li><li>• <b>Niveau cible</b> : 2</li><li>• <b>Source des données</b> : Agence nationale de la planification et de l'environnement, Ministère des transports et de l'extraction minière et Division de la géologie et des mines</li></ul>		
--	--	---	--	--